

**Certificats de citoyenneté délivrés.**—La statistique suivante renseigne sur le nombre de certificats de citoyenneté «délivrés» ces dernières années et, de façon plus détaillée, sur les certificats «octroyés» durant la même période. Les premiers, tableau 3, comprennent les certificats accordés aux nouveaux citoyens et, pour diverses raisons, à d'autres personnes ayant déjà acquis la citoyenneté canadienne. Les tableaux 4 et 8 n'ont trait qu'aux certificats «octroyés», en vertu desquels le détenteur devient citoyen canadien du fait même que pareil certificat lui est émis.

En 1961, 96,191 certificats de citoyenneté canadienne ont été délivrés, comparativement à 104,436 en 1960. Au cours de 1961, la Direction de l'enregistrement de la citoyenneté canadienne a inscrit 5,477 certificats d'enregistrement de naissances à l'étranger, 92 déclarations de rétenon de citoyenneté canadienne et 36 requêtes en reprise de citoyenneté canadienne. Les certificats délivrés gratuitement aux personnes ayant fait du service militaire actif se sont chiffrés par 547, contre 585 en 1960. Les chiffres correspondants de 1960 étaient: 4,904 enregistrements de naissances hors du Canada, 121 déclarations de rétenon, 30 requêtes de reprise et 585 certificats émis gratuitement aux personnes ayant fait du service militaire actif.

### 3.—Certificats de citoyenneté délivrés, d'après le statut du bénéficiaire, 1960 et 1961

Loi de 1947	Classement	1960	1961
Article 34 (1) (i)	Certificats de preuve de statut		
	Citoyens canadiens de naissance.....	1,175	1,134
	Naturalisés, sous l'empire des lois antérieures.....	1,833	1,739
	Sujets britanniques, 5 années de résidence avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1947.....	1,132	1,141
	Épouses.....	465	410
Article 10 (2)....	Sujets britanniques, 5 années de résidence depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1947.....	7,567	7,938
Article 10 (1)....	Étrangers.....	40,599	36,402
Article 10 (5)....	Mineurs dont les parents ont obtenu un certificat.....	13,562	11,454
Article 11 (3)....	Mineurs, cas spéciaux.....	188	215
Article 10 (3)....	Femmes qui ont repris la citoyenneté canadienne perdue par mariage.....	190	188
Article 10 (4)....	Canadiens qui ont repris le statut perdu par naturalisation hors du Canada.....	120	127
Article 11 (1)....	Cas douteux maintenant réglés par certificat.....	5	2
Article 11 (2)....	Personnes adoptées ou légitimées.....	149	146
	Certificats remplacés.....	1,510	1,648
	Certificats de petit format (émis depuis le 18 octobre 1955, à des citoyens canadiens).....	35,911	33,611
	<b>Total</b> .....	<b>104,406</b>	<b>96,155</b>

<sup>1</sup> Sans les reprises de citoyenneté canadienne qui se chiffreraient par 30 en 1960 et par 36 en 1961.

**Caractéristiques des personnes admises à la citoyenneté en 1961.**—La statistique détaillée et comparable qui donne les caractéristiques des personnes admises à la citoyenneté est disponible depuis 1953; elle indique l'âge, l'état matrimonial, la profession, la période d'immigration, la résidence et la nationalité antérieure de ces personnes.

Des 56,476 personnes admises à la citoyenneté en 1961, 1 p. 100 avaient immigré au Canada avant 1921; 3 p. 100 durant la période 1921-1940; 12 p. 100, de 1941 à 1950 et 84 p. 100 depuis 1950. Voici leur répartition par région: 2 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique; 16 p. 100 au Québec; 55 p. 100 en Ontario; 15 p. 100 dans les provinces des Prairies et 12 p. 100 en Colombie-Britannique. Un peu plus de 84 p. 100 résidaient dans les centres urbains.

Environ 18 p. 100 des personnes naturalisées en 1961 étaient des ressortissants de l'Allemagne, 17 p. 100 de l'Italie, 17 p. 100 de pays du Commonwealth britannique, 12 p. 100 des Pays-Bas, 5 p. 100 de pays faisant maintenant partie de l'U.R.S.S., et 5 p. 100 de la Pologne. La majorité des personnes qui se sont déclarées «apatrides» étaient nées en Pologne, en U.R.S.S., en Yougoslavie, en Hongrie, en Allemagne, en Tchécoslovaquie ou en Autriche.